

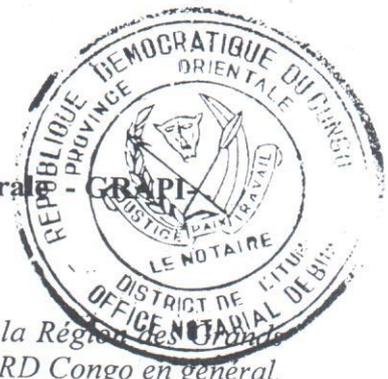
République démocratique du Congo  
Province Orientale



**Statuts de**  
**Groupe de Recherche et d'Action**  
**pour la Paix Intégrale - GRAPI -**

*Bunia, le 15 octobre 2009*

## Statuts de Groupe de Recherche et d'Action pour la Paix Intégrale



### Exposé des motifs

*Considérant les événements sociopolitiques observés depuis 1994 dans la Région des Lacs Africains et qui ont beaucoup influé sur la vie des personnes, de la RD Congo en général, de la Sous-Région, et des infrastructures de développement ;*

*Considérant les contextes tumultueux récents et de violations massives de la dignité humaine observés impunément dans le Nord-Est de la RD Congo ;*

*Considérant que l'avenir des générations tant présentes que futures du Congo en général et de l'Ituri en particulier repose sur le partage, les échanges des informations, et les bénéfices des échanges d'expériences ;*

*Soucieux de la promotion de la dignité humaine, du bien commun, de la justice équitable, de la de la paix, de la démocratie et de la bonne gouvernance, de la participation citoyenne et de la sécurité en vue de relever les différents enjeux de développement dans la Région du Nord-Est de la RD Congo ;*

*Considérant les richesses multiculturelles à promouvoir en RD Congo et en Ituri ;*

*Engagés pour une dynamique d'action concertée pour la promotion de la paix durable en RD Congo, dans la Sous-Région, en Ituri, et le désenclavement de ce dernier sur l'échiquier national et international ;*

*Souhaitant harmoniser les nouvelles orientations d'actions à entreprendre par la participation de tous, sans distinction d'origine culturelle, ou de conviction philosophique ;*

*Réunis en concertation sur la nécessité et l'urgence de l'engagement citoyen pour le développement, la paix durable et intégrale, et aussi la redéfinition d'un nouveau cadre de travail en vue de consolider l'initiative de 2005 ;*

*Nous, Congolais de bonne volonté, avons décidé de créer en ce jour un laboratoire de réflexion, d'échanges et d'analyse dénommé « GROUPE DE RECHERCHE ET D' ACTIONS POUR LA PAIX INTEGRALE, G.R.A.P.I. en sigles », suivant les dispositions ci-dessous :*

### **SECTION I : DE LA CREATION, DE LA DENOMINATION, DE L'OBJET, DU RAYON D'ACTION ET DE LA DUREE**

**Article 1 :** Il est créé en ce jour un cercle de réflexion sans but lucratif, un laboratoire d'échanges et d'analyse dénommé « **GROUPE DE RECHERCHE ET D' ACTIONS POUR LA PAIX INTEGRALE, GRAPI** en sigle ». Il est une structure apolitique composée des hommes et des femmes de bonne volonté soucieux de promouvoir la culture, le savoir, les principes de la paix, les résolutions pacifiques des conflits, et la citoyenneté responsable pour la promotion de la démocratie et du développement intégral.

*Article 2* : L'objet principal de GRAPI est de promouvoir la sécurité communautaire et la paix, la démocratie, la bonne gouvernance, la culture de la citoyenneté, le savoir, pour un développement intégral et le mieux-être de chacun et de tous.

*Article 3* : Le principal rayon géographique d'action du GRAPI est la région de Mhuri. Son siège social provisoire est situé sur l'avenue du Boulevard de Libération, numéro SU 53, Quartier Lumumba, Cité de Bunia, en Province Orientale. Sa durée est indéterminée.



## **SECTION 2 : DE LA MISSION, DE STRATEGIES ET DES DOMAINES D'INTERVENTIONS**

*Article 4* : La mission, les stratégies, et les domaines d'intervention de GRAPI sont :

### **De la mission :**

- la promotion de l'information et le savoir ;
- la transformation positive des conflits, la promotion de la justice équitable et la paix ;
- la contribution à la protection intégrale des intérêts des communautés locales, ainsi que celle de la nation ;
- le renforcement des capacités des structures de la Société civile pour le leadership responsable ;
- la diffusion les résultats de recherche initiée pour des échanges promotionnels ;
- l'accompagnement des communautés dans le changement social et l'autoprise en charge.

### **Des stratégies:**

- les échanges réguliers d'informations ;
- la recherche-action participative, la documentation et la publication des résultats ;
- le renforcement des capacités par la consultance ;
- l'accompagnement et la mobilisation sociale des communautés de base par l'information, le monitoring, le plaidoyer et le lobbying.

### **Des domaines d'intervention:**

- la recherche ;
- la formation et le renforcement des capacités ;
- l'autoprise en charge ;
- la promotion des droits et de valeurs humaines.

## **SECTION 3 : DE LA STRUCTURE**

*Article 5* : La structure de GRAPI comprend un Conseil d'Administration, un Conseil Scientifique, une Coordination Scientifique appuyé par de Services techniques. Le Conseil d'Administration est l'organe qui définit la politique générale de programmes d'activités de GRAPI. Il comprend quatre membres dont un Président, un Secrétaire, un Membre, et le Secrétaire Scientifique qui a une voix consultative aux délibérations. Le Conseil se réunit une fois par semestre sur convocation du président du Conseil d'Administration. Pour éclairer son intelligence, le Conseil d'Administration peut inviter tout autre membre de GRAPI à sa réunion ordinaire.

*[Signature]*



*Article 6:* Le Conseil Scientifique est l'organe d'orientation et de validation des programmes d'activités de GRAPI. Il siège une fois par trimestre. Il est constitué du Conseil Scientifique, de la Coordination Scientifique, des membres d'honneur, des sympathisants, et des membres effectifs. Il est animé par un bureau ad hoc constitué d'un Coordonnateur principal, un rapporteur et un membre. Les décisions du Conseil scientifique sont prises à la majorité simple du bureau ad hoc du Conseil Scientifique, de la Coordination Scientifique, et des membres effectifs. Elles sont irrévocables. Les membres d'honneur et sympathisants ont une voix consultative.

*Article 7:* La Coordination Scientifique est l'Organe Exécutif permanent de GRAPI. Elle est tenue par un Coordonnateur Scientifique, secondée respectivement par un Secrétariat Scientifique et un Assistant Administratif. Le Coordonnateur Scientifique a pour rôle : la gestion quotidienne des programmes et des activités scientifiques et administratives de GRAPI.

Le Secrétaire Scientifique a pour attributions l'organisation des activités de recherche, de formation, de consultation, et de la communication.

L'Assistant Administratif est chargée de la gestion matérielle de GRAPI, de la trésorerie, de relations publiques et de marketing, et assure l'appui technique.

Les Services d'appui de GRAPI sont la Cellule des programmes, la cellule de la documentation, le Secrétariat Technique, la Cellule audio-visuelle et le marketing.

**SECTION 4 : DES MEMBRES**

*Article 8:* Les membres de GRAPI sont de quatre catégories suivantes : les membres fondateurs, les membres d'honneur, les membres sympathisants, les membres effectifs.

L'adhésion à la catégorie de membre effectif est libre et ouverte à toute personne morale ou physique qui en exprime explicitement la demande et le consentement. La demande exprimée par écrit est adressée au Secrétaire Scientifique de la Structure pour le compte de l'Organe Exécutif. L'inscription définitive du requérant au sein du GRAPI en qualité de membre effectif est appréciée par le Conseil Scientifique sur base des renseignements techniques appréciés au premier échelon par le Secrétariat Scientifique. L'acte définitif d'inscription destiné au requérant est signé respectivement par le Coordonnateur du Conseil Scientifique et le Secrétaire Scientifique. Tout membre, inscrit librement, est tenu de se conformer scrupuleusement au règlement de fonctionnement de la Structure, et veiller à la promotion harmonieuse de ses activités. La catégorie des membres d'honneur et sympathisants est ouverte aux personnes tant morales que physiques qui en expriment le libre consentement, ou qui posent des actes de bienveillance et de soutien en faveur de la Structure.

*Article 9:* La perte de qualité de membre de GRAPI peut être librement exprimée, de préférence, par écrit. Elle peut être aussi constatée par le comportement de non engagement du membre. Pour de motifs de conciliation à la libre décision du requérant, il lui sera adressé une lettre d'acquis de conscience. La structure peut envisager l'exclusion d'un membre de GRAPI notamment dans les conditions de son aliénation flagrante ou de sa compromission vis-à-vis de la Structure ou à ses

∞

options fondamentales. Tout membre ayant perdu sa qualité de régulier au sein de la Structure est tenu de retourner les archives et tous les autres documents de son fait et de sa possession. Le désengagement volontaire de GRAPI d'un membre d'honneur ou sympathisant n'est assorti d'aucune condition explicite. Le membre désengagé est tenu cependant d'en tenir informé le Secrétariat Scientifique pour des dispositions administratives.



### **SECTION 5 : DES RESSOURCES**

*Article 10* : Les ressources de GRAPI sont constituées des contributions des membres, des avoirs financiers acquis, des dons et legs en nature ou en espèces, et de différents produits de ses services, de productions scientifiques et éducatives de la Structure.

### **SECTION 6 : DES DISPOSITIONS FINALES**

*Article 11* : Les dispositions non exprimées de façon spécifique dans ce document de référence sont reprises dans le Règlement Intérieur de GRAPI.

*Article 12* : La dissolution de GRAPI peut être envisagée en cas d'une crise profonde ayant profondément entamé ses objectifs et ses activités. Dans ce cas, la liquidation sera faite sur base de principes de conciliation au bénéfice d'une autre Organisation ou Structure poursuivant les objectifs similaires.

*Article 13* : Les présents Statuts sont susceptibles de modification ou d'adaptation sur avis concerté des Membres Fondateurs et du Conseil Scientifique de GRAPI.

*Article 14* : Les présents Statuts entrent en vigueur à la date de leur signature par les membres fondateurs.

Ainsi fait à Bunia, le 15 octobre 2009

## Les membres fondateurs

| N° | Nom et postnom                   | Fonction, Adresse, Téléphone   | Signature |
|----|----------------------------------|--|-----------|
| 1. | NDRABU BUJU<br>Alfred            | Prêtre du Diocèse de Bunia,<br>Coordonnateur de la Commission diocésaine<br>Justice<br>et Paix,<br>B.P. 19 Bunia /Ituri<br>Email : <a href="mailto:alfredbuj@yahoo.fr">alfredbuj@yahoo.fr</a><br>Tél. : +243 99 05 68 828 et +243 81 28 29 419 |           |
| 2. | BURA DHENGO<br>François          | Enseignant et Bibliothécaire à l'ESU,<br>Institut Supérieur Pédagogique de Bunia,<br>B.P. 340 Bunia / Ituri<br>Email : <a href="mailto:franckndahura@yahoo.fr">franckndahura@yahoo.fr</a><br>Tél. : +243 99 86 76 804                          |           |
| 3. | BANGA<br>JALUM'WECI<br>Ferdinand | Prêtre du Diocèse de Bunia,<br>Professeur à l'Université Catholique du Congo,<br>B.P. 19 Bunia /Ituri<br>Email : <a href="mailto:ferdinandbanga@yahoo.fr">ferdinandbanga@yahoo.fr</a><br>Tél. : +243 99 99 40 160                              |           |

## Les membres de GRAPI

| N° | Nom et postnom             | Signature |
|----|----------------------------|-----------|
| 1. | NDRABU BUJU Alfred         |           |
| 2. | BANGA JALUM'WECI Ferdinand |           |
| 3. | BURA DHENGO François       |           |
| 4. | LONEMA DHENA Jean-Paul     |           |
| 5. | MACHOZI MWANAMOLO Robert   |           |
| 6. | KABEYA NTUMBA              |           |



ATTESTATION D'ENTIFICATION DE L'ACTE CI-DESSUS  
ET D'LEGALISATION DE(S) SIGNATURE(S)  
Y APPOSEE(S)  
BUNIA LE 04...104...12021.....  
LE NOTAIRE

PROFESSEUR DE LA REPUBLIQUE